

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 février 2024 à 20 h.

Sont présents: Mme Guylaine Aubin, mairesse
M. Dany Fournier, directeur général/greffier-trésorier par intérim
M. Yves Béchar, conseiller
M. Luc Vaillancourt, conseiller
Mme Guylaine Lemelin, conseillère
M. Jocelyn Lehouillier, conseiller
M. Gaston Fortier, conseiller
Mme Sylvie Leblond, conseillère

-
- 1. Ouverture de la séance;**
 - 2. Adoption de l'ordre du jour;**
 - 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024;**
 - 4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
 - 4.1. Nomination des membres du comité Santé et sécurité au travail;
 - 4.2. Adoption du manuel du mandat du Comité santé et sécurité au travail;
 - 4.3. Nomination de Mme Sylvie Leblond au comité des ressources humaines de la municipalité de Sainte-Claire;
 - 4.4. Autorisation de signature du contrat de gestion avec La Corporation loisirs et sports Sainte-Claire inc. pour l'année 2024;
 - 4.5. Contrat avec FQMS concernant la fourniture de services professionnels en cybersécurité;
 - 4.6. Acceptation du budget 2024 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire ;
 - 4.7. Résolution d'embauche de M. Éric Villeneuve, travailleur salarié auxiliaire saisonnier 2024;
 - 4.8. Affectation de dépense – Enseigne électronique;
 - 4.9. Autorisation de participation à une formation intitulée "Lecture de plans et devis pour l'OMBE";
 - 4.10. Autorisation pour vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

4.11. Demande de reconduction à la commission de la représentation électorale du Québec ;

5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS :

5.1 Acceptation du cahier des charges pour la tonte de la pelouse de certains terrains de la municipalité;

5.2 Résolution acceptant la soumission de *DSL Multi-Services inc.* pour le débroussaillage des rues et rangs 2024;

5.3 Résolution d'acceptation du cahier des charges pour les travaux d'asphaltage 2024;

5.4 Résolution d'acceptation du cahier des charges pour la fourniture et transport de gravier 2024;

5.5 Résolution d'acceptation du cahier des charges pour le lignage des rues 2024;

5.6 Résolution d'acceptation du cahier des charges pour la location de machineries lourdes 2024;

5.7 Octroi du contrat pour le remplacement d'instruments de contrôle de l'usine de filtration de l'eau potable;

5.8 Octroi du contrat pour la fourniture d'un tracteur neuf, 2023 ou plus récent;

6. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

6.1 Adoption du règlement numéro 2023-738 modifiant le règlement de zonage numéro 2022-720 afin de modifier les zones 25-C et 101-A ainsi que diverses dispositions;

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1 Suivi des comités;

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

8.1 Documents d'information;

8.2 Affaires MRC de Bellechasse;

9. Approbation des comptes;

10. Lecture de la correspondance;

10.1. Correspondance - Résolution d'appui St-Malachie;

10.2. Correspondance - Invitation Ateliers des savoirs partagés;

11. Affaires nouvelles

11.1 Demande de contribution financière – Cadets de la marine royale canadienne de Bellechasse – Évènement « On fête 50 ans à notre unité »;

11.2 Demande d'aide financière – OMH Rivière Etchemin et OMH des Plaines et monts de Bellechasse – Projet Émergence et soutien des phares;

11. Période de questions des citoyens;

12. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Guylaine Aubin ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

2. Adoption de l'ordre du jour

33-2024

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté en ajoutant les points suivants :

10.3 Lettre de remerciements de l'organisme Les Chevaliers Colomb du Conseil 8694 Sainte-Claire/Honfleur;

11.3 Motion de félicitations dans le cadre de la 30e édition de la Semaine des enseignantes et des enseignants;

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 15 janvier 2024

34-2024

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024, tel que présenté.

4. DOSSIER (S) — ADMINISTRATION

4.1 Nomination des membres du comité Santé et sécurité au travail

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023 le programme de santé et sécurité au travail – Années 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT que par ce programme, la Municipalité doit former un comité santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT que ce comité doit être composé de trois membres du personnel municipal;

CONSIDÉRANT que le comité a pour mandat de contribuer aux efforts de prévention de la municipalité en identifiant les problèmes de santé-sécurité et en recommandant des moyens pour résoudre ces problèmes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner les membres du comité;

35-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal constitue le comité santé et sécurité au travail;

QUE Madame Guylaine Marceau, adjointe à la taxation, ainsi que Messieurs Jacques Dutil, ouvrier de voirie et d'entretien, et Simon Roy, DGA/directeur des services techniques et urbanisme, soient nommés à titre de membres du comité santé et sécurité au travail.

4.2 Adoption du manuel du mandat du Comité santé et sécurité au travail

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023 le programme de santé et sécurité au travail – Années 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT que par ce programme, la Municipalité doit former un comité santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT que pour guider le comité dans son fonctionnement, un manuel doit être adopté par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le comité a pour mandat de contribuer aux efforts de prévention de la municipalité en identifiant les problèmes de santé-sécurité et en recommandant des moyens pour résoudre ces problèmes;

36-2024

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents que le manuel du mandat du Comité santé et sécurité au travail soit adopté.

4.3 Nomination de Mme Sylvie Leblond au comité des ressources humaines de la municipalité de Sainte-Claire

CONSIDÉRANT l'intérêt de Mme Sylvie Leblond à prendre part au comité des ressources humaines de la municipalité;

En conséquence,

37-2024

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents de nommer Mme Sylvie Leblond, conseillère municipale, au comité des ressources humaines de la municipalité en remplacement de M. Yves Béchar, conseiller municipal.

4.4 Autorisation de signature du contrat de gestion avec la Corporation loisirs et sports Sainte-Claire inc. pour l'année 2024

38-2024

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchar et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser Mme Guylaine Aubin, mairesse de Sainte-Claire et monsieur Simon Roy, directeur général et greffier-trésorier adjoint à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de gestion entre la municipalité de Sainte-Claire et la Corporation loisirs et sports Sainte-Claire inc. pour l'année 2024.

4.5 Contrat avec FQMS concernant la fourniture de services professionnels en cybersécurité

ATTENDU que la MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE a besoin d'être protégée à l'égard des attaques de pirates informatiques de plus en plus fréquentes, mais ne possède pas les ressources à l'interne pour répondre à son objectif de protection;

ATTENDU que FQM Services, coopérative de solidarité (ci-après « FQMS ») offre des services professionnels en matière de cybersécurité (ci-après les « Services en cybersécurité ») destinés à mettre en place une stratégie intégrée et agrégée de protection des ressources informationnelles et de soutien pour la remédiation, lesquelles comprennent :

- La surveillance, la détection, et la remédiation des points de terminaison;
- Une surveillance et le contrôle des boîtes de courriels et messageries;
- L'analyse annuelle du Dark web;
- La mise en place d'un programme de formation et de sensibilisation aux cyber risques;

ATTENDU que les Services en cybersécurité ainsi offerts par FQMS sont adaptés aux besoins des organisations municipales;

ATTENDU que la MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE désire retenir les services de FQMS en vue de la fourniture des Services en cybersécurité;

ATTENDU qu'il est conséquemment opportun que la MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE conclût un contrat avec FQMS en vue de la fourniture des Services en cybersécurité;

EN CONSÉQUENCE,

39-2024

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents :

- 4886 -

QUE la MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE retienne les services de FQMS relativement à la fourniture des Services en cybersécurité ;

QU'à cette fin, la MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE signe un contrat avec FQMS selon les termes et conditions contractuels usuels de FQMS, le tout sujet aux ajustements nécessaires, le cas échéant;

QUE Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer ce contrat avec FQMS et tout document pour devenir membre de FQMS ;

QUE Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier, ou toute personne qu'il désigne soit autorisé(e) à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant du contrat à intervenir avec FQMS ou pour donner suite à la présente résolution ;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la FQM.

4.6 Acceptation du budget 2024 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire

40-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Claire accepte le budget 2024 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire et s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisées et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le plan québécois des infrastructures (PQI), pour l'exercice financier 2024, les prévisions budgétaires pour l'ensemble immobilier 1884 pouvant sommairement se lire comme suit :

Revenus : 126 119 \$;

- 4887 -

Dépenses :	(143 647 \$);
Déficit à répartir :	17 528 \$
Déficit municipal (10 %) :	1 753 \$

M. Luc Vaillancourt se retire pour ce point.

4.7 Résolution d'embauche de M. Éric Villeneuve, travailleur salarié auxiliaire saisonnier 2024

41-2024

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents de retenir les services de Monsieur Éric Villeneuve, comme ouvrier de voirie et d'entretien auxiliaire pour la période estivale 2024 à compter du mois d'avril 2024.

Les conditions d'embauche sont fixées par la convention collective des employés municipaux.

M. Luc Vaillancourt revient à la séance.

4.8 Affectation de dépense – Enseigne électronique

CONSIDÉRANT que le solde de 7 098.88\$ doit être affecté dans le cadre du projet d'enseigne électronique.

En conséquence,

42-2024

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers d'affecter la somme de 7 098.88 \$ au compte d'excédents non affectés.

4.9 Autorisation de participation à une formation intitulée "Lecture de plans et devis pour l'OMBE"

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. Kaven Cameron, inspecteur en bâtiment et en environnement, à participer à la formation intitulée "Lecture de plans et devis pour l'OMBE » ;

CONSIDÉRANT que ladite formation s'adresse aux officiers municipaux en bâtiment et en environnement de tous les niveaux d'expérience ainsi qu'au personnel responsable de la délivrance des permis dans les municipalités ;

43-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser M. Kaven Cameron, inspecteur en bâtiment et en environnement, à participer à ladite formation qui aura lieu les 6 et 7 février 2024 par classe virtuelle;

QUE la municipalité assume les frais inhérents engendrés par sa participation à ladite formation.

4.10 Autorisation pour vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ainsi que l'article 251 et 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU que les membres du Conseil de la municipalité de Sainte-Claire ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales au 31 décembre 2023.

EN CONSÉQUENCE,

44-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents :

QUE le directeur général et le directeur général par intérim soient autorisés à expédier un avis recommandé aux citoyens qui ont des arrérages de taxes et de laisser jusqu'au 11 mars 2024 pour le paiement complet incluant les intérêts courus.

QUE lorsque cette date sera dépassée, le directeur général soit autorisé à transmettre à la MRC de Bellechasse l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les immeubles où il reste des arrérages de taxes depuis le 1^{er} janvier 2021, et ce, pour la procédure de vente pour taxes impayées.

QU'au moment de la mise en vente, M. Louis-Philippe Caron, directeur général/greffier-trésorier ou M. Simon Roy, DGA, directeur des services techniques et urbanisme, soit autorisé par la municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

QU'une copie de la présente résolution et de l'état des arrérages de taxes municipales soient transmis au Centre de service scolaire concerné.

4.11 Demande de reconduction à la commission de la représentation électorale du Québec

CONSIDÉRANT que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division de son territoire en 6 districts électoraux selon le tableau de l'électorat en date du 30 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit au préalable demander à la Commission de la représentation électorale du Québec de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à une telle reconduction ;

Par ces motifs

45-2024 Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents de demander à la Commission de la représentation électorale du Québec de reconduire la même division en districts électoraux que celle utilisée lors de l'élection générale précédente, en vertu de l'article 40.1 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS

5.1 Acceptation du cahier des charges pour la tonte de la pelouse de certains terrains de la municipalité

46-2024 Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter le cahier des charges pour la tonte de la pelouse de certains terrains de la municipalité selon l'option A : 2024 ou l'option B : 2024 et 2025 et d'autoriser le DGA/Directeur des services techniques et urbanisme à demander des prix pour un contrat de gré à gré selon les exigences du Code municipal.

5.2 Résolution acceptant la soumission de *DSL Multi-Services inc.* pour le débroussaillage des rues et rangs 2024

47-2024 Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter la soumission de *DSL Multi-Services inc.* pour le débroussaillage des rues et rangs pour l'année 2024, au montant de 15 809,35 \$ taxes non incluses.

5.3 Résolution d'acceptation du cahier des charges pour les travaux d'asphaltage 2024

48-2024 Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter le cahier des charges pour les travaux d'asphaltage 2024 et d'autoriser le DGA/Directeur des services techniques et urbanisme à demander des soumissions publiques par le biais du système du SEAO et selon les exigences du Code municipal.

5.4 Résolution d'acceptation du cahier des charges pour la fourniture et transport de gravier 2024

49-2024 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter le cahier des charges pour la fourniture et le transport de gravier 2024 pour les routes de la municipalité et d'autoriser le DGA/Directeur des services techniques et urbanisme à demander des prix dans le cadre d'un contrat de gré à gré.

5.5 Résolution d'acceptation du cahier des charges pour le lignage des rues 2024

50-2024 Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter le cahier des charges pour le lignage des rues de la municipalité 2024 et d'autoriser le DGA/Directeur des services techniques et urbanisme à demander des prix.

5.6 Résolution d'acceptation du cahier des charges pour la location de machineries lourdes 2024

51-2024 Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter le cahier des charges pour la location de machineries lourdes pendant la période du 16 mai 2024 au 15 mai 2025 et d'autoriser le DGA/Directeur des services techniques et urbanisme à demander des prix.

5.7 Octroi du contrat pour le remplacement d'instruments de contrôle de l'usine de filtration de l'eau potable

CONSIDÉRANT que le 19 avril 2023, un bris au niveau d'un des deux filtres à sable a fait en sorte que le joint d'étanchéité du filtre s'est déplacé et que l'eau se dirigeait vers le plafond à l'intérieur de l'usine de filtration de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que la dépense sera remboursée par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2018-674 relatif à un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des prix à des entreprises afin de procéder au remplacement d'instruments de contrôle à l'intérieur du bâtiment et qu'une (1) offre a été reçue soit :

Régulvar

30 156,69\$ taxes incluses

52-2024

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de l'entreprise Regulvar au prix de 30 156,69 \$ taxes incluses, afin de procéder au remplacement d'instruments de contrôle à l'intérieur du bâtiment de l'usine de filtration de l'eau potable.

QUE la dépense soit défrayée à même l'excédent affecté d'aqueduc et d'égout;

QUE le remboursement par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec soit remis à l'excédent affecté d'aqueduc et d'égout.

5.8 Octroi du contrat pour la fourniture d'un tracteur neuf, 2023 ou plus récent

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé par appel d'offres public par le biais du système du SEAO pour la fourniture d'un tracteur neuf, 2023 ou plus récent, selon les spécifications du cahier des charges ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 24 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que deux (2) entreprises ont déposé une offre de prix selon la formule officielle de l'annexe B du cahier des charges, soit :

SA SERVICE AGRICOLE DE BEAUCE	134 999,00 \$ avant les taxes
COOP AVANTIS	147 728,00 \$ avant les taxes

53-2024

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter la soumission jugée conforme de la compagnie SA SERVICE AGRICOLE DE BEAUCE pour la fourniture d'un tracteur neuf, 2023 ou plus récent et le tout conformément aux exigences du cahier des charges.

QUE la dépense soit défrayée à même un emprunt au fonds de roulement pour un montant net de 141 732,08 \$ remboursé sur 5 ans, soit un montant de 28 346,44 \$ pour l'année 2025 et un montant annuel de 28 346,41 \$ à chaque année pendant quatre (4) ans de 2026 à 2029.

6. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Adoption du règlement numéro 2023-738 modifiant le règlement de zonage numéro 2022-720 afin de modifier les zones 25-C et 101-A ainsi que diverses dispositions

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut modifier la réglementation d'urbanisme en vertu des articles 123 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'approbation en date du 16 août 2023 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement numéro 301-23 de la MRC Bellechasse en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé afin de donner effet à la décision numéro 436 454 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté le 6 novembre 2023;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation le 12 décembre 2023 à 16 h 00 au cours de laquelle le projet de règlement a été présenté et où toute personne intéressée a été invitée à s'exprimer;

CONSIDÉRANT qu'au cours de ladite assemblée publique, aucun citoyen n'était présent dans la salle;

CONSIDÉRANT que suite à la parution de l'avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire en date du 16 janvier 2024, aucune demande n'a été déposée auprès de la municipalité;

54-2024

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le règlement numéro 2023-738 tel que rédigé et déposé par le directeur général/greffier-trésorier.

7. DOSSIER (S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

7.1 Suivi des comités

8. DOSSIER (S) — AUTRES

8.1. Documents d'information

8.2. Affaires MRC de Bellechasse

9. Approbation des comptes

55-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général par intérim, en date du 5 février 2024, et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

10.1 Correspondance - Résolution d'appui St-Malachie

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose la résolution numéro 23-269 de la Municipalité de Saint-Malachie dans le cadre du dossier pour le maintien des services scolaires du primaire à Sainte-Claire.

10.2 Correspondance - Invitation Ateliers des savoirs partagés

L'organisme Ateliers des savoirs partagés invite les membres du Conseil à l'Atelier la participation citoyenne au cœur du développement des communauté le 20 février 2024 de 18 h à 20 h.

10.3 Lettre de remerciements de l'organisme Les Chevaliers Colomb du Conseil 8694 Sainte-Claire/Honfleur

L'organisme Les Chevaliers Colomb du Conseil 8694 de Sainte-Claire/Honfleur désire remercier les membres du conseil pour leur généreuse contribution dans le cadre du brunch de Noël qui s'est tenu le 17 décembre dernier.

11. Affaires nouvelles

11.1 Demande de contribution financière – Cadets de la marine royale canadienne de Bellechasse– Évènement « On fête 50 ans à notre unité »

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière des Cadets de la marine royale canadienne de Bellechasse pour l'organisation d'une soirée pour souligner le 50^{ème} anniversaire de leur unité;

56-2024

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents de verser la somme de 200 \$ aux Cadets de la marine royale canadienne de Bellechasse pour l'organisation d'une soirée pour souligner le 50^{ème} anniversaire de leur unité.

11.2 Demande d'aide financière – OMH Rivière Etchemin et OMH des Plaines et monts de Bellechasse – Projet Émergence et soutien des phares

Reporter ce point à un séance ultérieure.

11.3 Motion de félicitations dans le cadre de la 30^e édition de la Semaine des enseignantes et des enseignants

M. le conseiller Gaston Fortier présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal à l'égard des enseignantes et des enseignants de l'École Morissette, dans le cadre de la 30^e édition de la Semaine des enseignantes et des enseignants.

Le Conseil veut saluer l'engagement remarquable de votre travail, à la réussite éducative et au bien-être des élèves de l'école Morissette.

12. Période de questions des citoyens

- Questionnement sur la formation du nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement;
- Questionnement dans le cadre du projet de développement près des rues Bouchard, Richard et Renaud;
- Questionnement sur la sécurité de l'installation de la clôture près du ruisseau Labrecque dans le secteur du dépanneur après les inondations;
- Questionnement sur le rapport de la MRC de Bellechasse du ruisseau Labrecque et ces affluents;
- Questionnement sur le conseil d'administration de la Commission scolaire Côte-du-Sud le 23 janvier dernier;
- Questionnement sur le mot de la mairesse dans le Bavard de janvier;
- Questionnement sur le nouveau rôle triennal à venir 2025, 2026 et 2027;
- Questionnement sur la promotion du développement près des rues Bouchard, Richard et Renaud.

13. Levée de la séance

57-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Dany Fournier

Directeur général/greffier-trésorier par intérim

Guylaine Aubin, mairesse

Je, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.